



DECISION N° 018 /D/PR/MINMAP/SG/DRMAP-CE/DDMAP-L DU 15 Mai 2018

Portant Attribution des Lettres Commandes relatives à l'Appel d'offres National Ouvert en procédure d'urgence N°017/AONO/DDMAP-LK/COMMUNE-OKOLA/CDPM/2018 du 22 Mars 2018 pour l'exécution des travaux de Réhabilitation des Pistes Agricoles dans la Commune d'Okola Région du Centre. (Lots 1 & 2)

MAITRE D'OUVRAGE : Maire de la Commune d'Okola
FINANCEMENT : BIP Exercice 2018

LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES MARCHES PUBLICS DE LA LEKIE, AUTORITE CONTRACTANTE

- Vu la constitution ;
Vu le décret N° 2004/275 du 24 Septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2011/410 du 09 Décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret N° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation, et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics, modifié et complété par le Décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret N° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation, et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu l'Arrêté N° 0222/CAB/PR du 08 Mai 2015 portant nomination des responsables dans les Services Déconcentrés du Ministère des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N° 001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N° 004/CAB/PM du 30 Décembre 2005 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la Circulaire N°001/C/MINFI du 02 janvier 2018, portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'État, des Établissements Publics Administratifs, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des Autres Organismes Subventionnés, pour l'Exercice 2018 ;
Vu le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence N°016/AONO/DDMAP-LK/COMMUNE-OKOLA/CDPM/2018 du 22 Mars 2018 pour l'exécution des travaux de Réhabilitation des Pistes Agricoles dans la Commune d'Okola Région du Centre. (Lots 1 & 2)
Vu Le rapport d'analyse des offres ;
Vu La proposition d'attribution de la commission Départementale de Passation des Marchés de la Lékié formulée par lettre N° 053/C/MINMAP/DRC/DD/CDPM/2018 du 11 Mai 2018

DECIDE

Article 1^{er} Les Lettres Commandes objet de l'Appel d'Offres sus visé sont attribuées au soumissionnaire ci-après :

N° lot	Attributaire	Montant (TTC)	Délai
01	GROUPEMENT AFIDI BUSINESS & BEFIDI et FILS	17.340.703 FCFA	120 jours
02		12.627.860 FCFA	120 jours

Article 2 La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations

- Maitres d'Ouvrage ;
- DGM/MINMAP ;
- ARMP/Centre
- SOPECAM ;
- PdVCDPM-L ;
- DRMAP-CE ;
- SPM/DDMAP-L ;
- Intéressé ;
- AFFICHAGE ;

